

Le sénateur MacEachen: Alors, je vous en prie, ne m'accusez pas de ce que je n'ai ni fait ni dit.

Le sénateur Murray demande: «Qu'est-il arrivé?» Est-ce encore un projet de loi du gouvernement? Bien sûr que oui. Le comité en aurait modifié la forme et l'aurait subdivisé en deux. Si la première partie, celle de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, avait été jugée acceptable, elle aurait été renvoyée au Sénat et la seconde l'aurait également été, avec ou sans amendements. Je ne vois pas où est la difficulté.

Honorables sénateurs, je voudrais expliquer pourquoi je pensais et pense toujours que la motion du sénateur Graham était fondée. D'abord, elle permettait d'accélérer les choses. Le gouvernement a particulièrement hâte de donner un statut législatif à l'APÉCA qui dessert les quatre provinces de l'Atlantique.

Comme le sénateur Graham l'a dit, ceux d'entre nous qui viennent de Nouvelle-Écosse ont davantage de questions à poser sur la politique du Cap-Breton que sur la politique globale du Canada atlantique. Afin de ne pas entraver l'action de l'APÉCA, nous avons pensé qu'il serait préférable de diviser le projet de loi, pour que chaque partie suive séparément son cours. Cela est logique et devrait aussi convenir au ministre si en fait nous voulons débattre plus longtemps la question de la Société d'expansion du Cap-Breton.

Permettez-moi de dire au ministre que je serais heureux d'être persuadé que mes craintes ne sont pas fondées. C'est pour cette raison que je lis tout ce que je peux trouver à ce sujet et que je compte suivre de très près les témoignages qui seront présentés au comité.

● (1640)

Si ces témoignages apaisent toutes mes craintes au sujet de la politique du Cap-Breton, alors je ne proposerai même pas un seul amendement au second projet de loi.

Le sénateur Flynn: Il y aura deux projets de loi.

Le sénateur MacEachen: Bien sûr, il y aura deux projets de loi si cette motion est adoptée.

Le sénateur Flynn: Pourriez-vous changer d'avis?

Le sénateur MacEachen: Il y aura deux projets de loi.

Le sénateur Flynn: Vous parlez de deux projets de loi.

Le sénateur MacEachen: J'ai parlé de la rapidité avec laquelle les projets de loi pourraient être étudiés.

Mais il y a un second point important pour moi. La Société de développement du Cap-Breton a été créée par une loi distincte du Parlement. L'économie du Cap-Breton était assez importante pour que le Parlement en fasse l'objet d'une étude distincte. Ce projet de loi touche aussi aux fondements même de l'économie du Cap-Breton et ce sujet devrait être traité séparément. Le Cap-Breton a droit à ce traitement. Il l'a reçu quand la Société de développement a été fondée et il devrait le recevoir quand elle doit être réorganisée.

Je pourrais le dire avec plus d'éloquence. Si le ministre le désire. Si on pense que la création de la Société de développement méritait une loi distincte du Parlement, on peut penser que son exécution en mérite autant. Ce sont les deux principales raisons pour lesquelles j'ai pensé que le ministre pourrait accepter que ces deux importantes questions soient traitées

séparément et que nous demandions que les procédures du Parlement tiennent compte des réalités humaines.

J'ai des idées sur le projet de loi lui-même, mais je ne les débattrai pas aujourd'hui avec le ministre. Toutefois, il a parlé de choses qui m'ont intéressé, comme de l'avantage de rattacher la Société d'expansion du Cap-Breton à la famille de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Certains pensent au Cap-Breton que ce ne serait pas un avantage, mais un handicap parce que, si la Société d'expansion était rattachée à l'Agence, qui est à toutes fins pratiques un ministère, elle perdrait l'identification au milieu que la Société de développement avait réalisé. Devco deviendrait un service gouvernemental comme un autre et elle perdrait son indépendance et son pouvoir.

C'est l'argument contraire, en somme. Nous espérons pouvoir clarifier ces questions au comité et découvrir exactement ce qui doit arriver. Voilà pourquoi il est important que la partie du projet de loi portant sur le Cap-Breton soit traitée séparément.

J'ai dit que j'étais samedi à Sydney où se trouve l'administration centrale de la Société de développement. J'ai constaté que les gens s'y intéressent beaucoup à ce qui se passe au Parlement. Je pense que le sénateur Graham, en présentant cette motion pour diviser le projet de loi, demandait au Parlement de décider du sort du Cap-Breton séparément et non dans le cadre d'un projet de loi polyvalent de sorte que lorsque la décision sera prise, elle sera claire et nette et qu'on ne pourra pas s'excuser d'avoir ainsi traité le Cap-Breton parce qu'il fallait voter sur plusieurs mesures en même temps. Pour supprimer ce . . .

Le sénateur Flynn: Vous avez voté en deuxième lecture sur les deux parties ensemble.

Le sénateur MacEachen: Exactement. Le sénateur répète une évidence. C'est vrai que nous l'avons adopté. Nous n'avions pas le choix, mais maintenant nous l'avons. La division du projet de loi ne présente aucune difficulté grave. C'est un précédent, mais rien dans notre procédure ou dans notre constitution ne l'interdit. Elle nous permettra de discuter ces deux importantes parties séparément, au point de vue du contenu et du moment choisi pour les proposer.

Si le ministre peut nous convaincre tous que ce qu'il fait pour le Cap-Breton, par exemple, est mieux, nous l'appuierons sans réserve.

Une voix: C'est-à-dire la Partie II.

Le sénateur MacEachen: Absolument.

L'honorable Jacques Flynn: Un deuxième projet de loi!

Le sénateur MacEachen: Et pourquoi pas un deuxième projet de loi? Pourquoi pas? Y a-t-il quelque chose . . .

Le sénateur Flynn: Vous ne pouvez pas présenter un deuxième projet de loi.

Le sénateur MacEachen: Le sénateur Flynn veut raviver le débat sur la procédure.

Le sénateur Flynn: Eh bien, oui . . .

Le sénateur MacEachen: Cette question a été réglée, et nous devons maintenant . . .

Le sénateur Flynn: Non, elle n'a pas été réglée.